



COMMUNE DE TOURRETTES

DÉPARTEMENT DU VAR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX-MILLE-VINGT-DEUX, le VINGT-QUATRE JANVIER.

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Dates de convocation du Conseil Municipal : 18 janvier 2022

Secrétaire de séance : Sylvie ALLEG

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 15

Nombre de suffrages exprimés : 23 – Votes pour : 23 – Votes contre : 0 – Abstention : 0 – Votes blancs ou nuls : 0

Étaient présents : S. ALLEG – G. BARRA – R. MARTEL TRIGANCE – B. MONTAGNE Adjoint

J.M. BAGNIS - E. BISQUE LAVORGNA – P. GINER – J.L. GIRAUD – S. LAINE - E. MENUT – N. PERRICHON - N. PIGAGLIO - J. RAYNAUD - M. RAYNAUD Conseillers Municipaux

Absents excusés : A. MAGNIN MELOT (pouvoir donné à R. MARTEL TRIGANCE) - M. BODY (pouvoir donné E. MENUT) - A. CARRU MARTEL (pouvoir donné à E. BISQUE LAVORGNA) - N. DEDULLE LELUIN (pouvoir donné S. ALLEG) - J. DUBOIS (pouvoir donné à C. BOUGE), J. HENSELER (pouvoir donné à B. MONTAGNE) - M. MARTEAU (pouvoir donné à S. LAINE) - A. RASKIN (pouvoir donné à G. BARRA)

EXTENSION PARKING DU BOUDOURA – LANCEMENT DE L'ETUDE DE FAISABILITE

M. le Maire constate qu'il manque de plus en plus de places de parking dans le centre village et pas uniquement en période estivale.

Or, le besoin communal ayant évolué, il apparaît maintenant nécessaire d'étudier la faisabilité d'une extension du parking du Boudoura, afin de créer des places supplémentaires, en privilégiant une zone communale au « nord est » dudit parking, en continuité immédiate.

Aussi, il vous est proposé de lancer prochainement une étude qui devra faire ressortir toutes les possibilités d'agrandissement en ayant étudié la faisabilité technique et administrative, en ayant pris en compte les contraintes liées au site : topographiques, environnementales, urbanistiques mais aussi financières...etc.

Les parcelles potentiellement concernées sont : C 1287 / C 1314 / une partie de la C 666.

L'équipe pluridisciplinaire choisie dans le cadre de la mise en concurrence lancée fin janvier / début février prochain, devra notamment présenter un scénario réaliste chiffré en séance du conseil municipal, avant le lancement d'une maîtrise d'œuvre pour la réalisation du projet.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

DECIDE

- DE VALIDER le principe de l'extension du parking du Boudoura.
- D'AUTORISER M. le Maire à lancer une étude de faisabilité par le biais d'une consultation pour attribuer un marché de prestations intellectuelles.
- DE DIRE que les crédits seront ouverts au BP 2022 - M14.
- DE DONNER à M. le Maire tout pouvoir pour mener à bien l'exécution de cette présente délibération.



Fait et délibéré à Tourrettes, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Camille BOUGE.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr